

To. Hong. 863.1.

Entrevue du 22 février 1973 avec MM. Dominique Thomas, directeur des affaires extérieures de FH, et Max Hool, directeur administratif et chef du service des contrefaçons de FH, dans le bureau de M. l'ambassadeur Probst.

1. Pour commencer, M. Thomas expose le but immédiat de son voyage en Asie : reprendre contact avec les centres FH existants et chercher à cerner la sorte de malaise que la restructuration prévue de l'implantation FH dans cette partie du monde et l'intention de "sortir du schéma" (p. ex. en Indonésie) ont pu faire naître dans certains esprits. Il s'agira ensuite de voir les intéressés et les administrations des pays visités, notamment au Japon, en Corée et à Hong-Kong, où M. Hool le rejoindra. Au Japon, des progrès sont intervenus ou à vérifier (importation des boîtes-or, des échantillons, expositions Takashiyama, etc.); en Corée (où M. Thomas ne se fait pas trop d'illusions) imitations, contrefaçons et contrebande (ENITRA-ENICAR, Claro Watch, etc.) et la concurrence japonaise (Ricoh) seront à l'ordre du jour et, à Hong-Kong, où gouvernement et tribunaux semblent s'être "réveillés" un peu à la suite de notre insistance, et vouloir adopter une attitude plus ferme contre la piraterie croissante dans le domaine horloger surtout, les contacts nécessaires seront pris, aussi avec les avocats et la police locale.
2. En ce qui concerne Hong-Kong, l'ambassadeur Probst rappelle comment la Suisse accorda la 1^e phase (réduction de 30% des droits de douane) de ses préférences généralisées à la colonie britannique. Seuls les textiles et les chaussures en ont été exclus, mais non pas les montres, malgré l'insistance des milieux suisses concernés. Or, la question de l'octroi de la 2^e phase se posera cette année. Déjà une délégation présidée par M. Simon Kohler, Conseiller d'Etat, est intervenue (le 17 novembre 1972) et M. A. Etienne de l'USFB a, ni plus ni moins, exigé le contingentement immédiat des importations de



boîtes de montres de Hong-Kong. Lorsque nous avons signifié au Colonial Secretary l'extension à la colonie de la 1^e phase de nos préférences, nous avons posé des conditions et proposé la conclusion d'un accord de protection réciproque des indications d'origine. La réponse a été très lente à venir et négative : d'une part Hong-Kong critiquait l'exclusion des textiles et des chaussures et, d'autre part, se déclarait incompétente pour négocier l'accord proposé, invitant les parties lésées à intenter les actions voulues. Les choses en sont restées là, par manque de temps et pour d'autres raisons, mais nous nous réservons d'y revenir dès que les circonstances le permettront.

3. A ce propos, l'ambassadeur Probst signale que le "Nixon Round" du GATT prend effectivement corps et qu'il débutera en septembre prochain, à Tokio, par une conférence ministérielle. Pour autant qu'on puisse déjà se prononcer, il paraît probable que MM. Jolles, Probst et Dunkel s'y rendront. Cas échéant, M. Probst se propose de visiter, outre le Japon, Hong-Kong et la Chine et d'y avoir des entretiens à haut niveau. A Hong-Kong il confirmera que la question des préférences reste posée (retrait de la 1^e phase, octroi de la 2^e phase, extension ou réduction des exclusions), de même que celle de la conclusion d'un accord relatif à la propriété industrielle.
4. Pour pouvoir placer le dialogue sur une base positive, il faut que nous sachions s'il y a vraiment amélioration - ainsi que les derniers rapports reçus le font penser et que notre action à Moscou le fait espérer - des efforts du gouvernement de Hong-Kong et des tribunaux pour lutter contre les fraudes horlogères et autres de manière plus efficace, malgré l'excessive fairness britannique dont les Chinois de Hong-Kong abusent et le danger de voir disparaître des occasions de travail, illégales certes, mais néanmoins "bienvenues" pour différents motifs. C'est pourquoi le voyage que MM. Thomas et Hool vont faire là-bas sera des plus utiles : M. Probst les prie donc de le renseigner à leur retour de façon aussi complète que possible sur

- 3 -

la situation présente. M. Probst autorise en outre M. Thomas à déclarer à ses interlocuteurs que la Suisse a été déçue par la réponse négative qu'elle a reçue du gouvernement de Hong-Kong et qu'elle se réserve de reprendre cette question "in due time".

5. M. Thomas ayant demandé si le voyage à Hong-Kong ne pourrait pas être complété par une visite à Singapour, où certaines officines de contrefacteurs fuyant la colonie britannique ont tendance à venir s'établir, M. Probst répond par la négative, principalement pour des raisons d'horaire. Il ne pense pas non plus pouvoir s'adjoindre un représentant du Ministère public (M. Benoit), afin de pouvoir vraiment discuter au haut niveau qu'il a envisagé. M. Thomas trouve enfin propice la date envisagée pour le voyage à Hong-Kong (septembre/octobre 1973) et déclare qu'il n'avait pas manqué de faire remarquer au président Bauer que ce voyage ne pressait pas au point de devoir être entrepris en 1972 déjà, comme projeté initialement. Pour clore le chapitre Hong-Kong, M. Probst autorise M. Thomas à informer oralement et à titre provisoire et confidentiel notre consul général, M. Suter, sur ses intentions et son contact avec le gouvernement de la colonie.
6. M. Hool annonce qu'il aura des contacts avec Ebauches SA au sujet du marquage des ébauches destinées aux marchés asiatiques. Mais des aspects juridiques, commerciaux et du Marché commun doivent être pris en considération. On tombe d'accord pour dire que cette affaire doit être menée avec prudence.

Töndury

Berne, le 26 février 1973